

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Séance du Lundi 2 Janvier 2017**

Le Conseil communautaire s'est réuni dans l'amphithéâtre à l'Université de Lorraine à Saint-Dié-des-Vosges, **le Lundi 2 Janvier 2017 à 19 heures**, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Roger CRONEL, Président à titre transitoire, de Monsieur Roland BEDEL doyen d'âge de l'assemblée, puis de Monsieur David VALENCE, élu Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Francis ALTAN (Belval). Dominique AUBERT (Allarmont). Éric AUBERT (Raves). Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Anne-Marie BARTH (Combrimont). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Christian CAEL (Corcieux). Régine CHINOUILH (Puid). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Arnould DE LESSEUX (Lusse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Dominique DUHAUT (Entre-deux-eaux). Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Marc FRISON-ROCHE ((Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GALAIN (Châtas). Vincent GENAY (Bionville). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jacques HESTIN (Anould). Denis HUIN (La Bourgonce). Fabien JAKUBOYE (Barbey-Seroux). Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompatelize). Raoul PARTAGE (Lesseux). Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy). Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape). Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Etape). Roseline PIERREL (Denipaire). Caroline PRIVAT-MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Jean RABOLT (La Petite-Raon). Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernard ROPP (La Voivre). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Guy RUHLMANN (Lubine). Philippe SALERIO (Raon l'Etape). Michel SALTZMANN (Raon l'Etape). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach). Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay). Laurent STAUFFER (Le Saulcy). Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail). François TARDIEU (Raon l'Etape). Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard THOMAS (Gerbépal). Gilles THOMAS (Vexaincourt). Pascal THOMAS (Coinches). Virginie THOMAS (Anould). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges). Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick VILLAUME (Hurbache). Marie VINCENT (Raon l'Etape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Reine WOLF (Luvigny). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges). Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges).

Excusés ayant donné procuration : Guy DROCCHI (Vermont) à Laurent BACHER. Marc MADEDDU (Saint-Léonard) à Jacques JALLAIS.

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER.

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 111 ♦ Présents : 110 ♦ Votants : 111

Date de la convocation : Mardi 20 décembre 2016.

Installation du Conseil communautaire.

Après l'appel nominal, M. Roger CRONEL, Président transitoire déclare installé le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, qui est composé de 111 délégués titulaires et 63 délégués suppléants. Les 63 communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire ayant désigné un suppléant, conformément à l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil est ainsi constitué : (*les noms des suppléants sont mentionnés en italique*) :

Commune	Nombre de sièges	Prénom	NOM
Allarmont	1	Dominique	AUBERT
		<i>Fernand</i>	<i>FULPIN</i>
Anould	3	Alain	DEMANGE
		Jacques	HESTIN
		Virginie	THOMAS
Arrentès-de-Corcieux	1	Michel	FETET
		<i>Gérard</i>	<i>LEFEBVRE</i>
Ban-de-Laveline	1	Stéphane	DEMANGE
		<i>Jacqueline</i>	<i>PELLE-DEMANGEAT</i>
Ban-de-Sapt	1	Serge	ALEM
		<i>Jacques</i>	<i>LECLERC</i>
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	1	Sylvia	DIDIERDEFRESSE
		<i>Yves</i>	<i>VOLPINI</i>
Barbey-Seroux	1	Fabien	JAKUBOYE
		<i>Bruno</i>	<i>REMY</i>
Belval	1	Francis	ALTAN
		<i>Patricia</i>	<i>WESTHEIMER</i>
Bertrimoutier	1	Christian	LEMERCIER
		<i>Claude</i>	<i>MAURICE</i>
Biffontaine	1	Denis	HENRY
		<i>Patrick</i>	<i>ORIEL</i>
Bionville	1	Vincent	GENAY
		<i>Francis</i>	<i>CHNITAH</i>
Celles-sur-Plaine	1	Christine	RISSE
		<i>Bernard</i>	<i>MATHIEU</i>
Châtas	1	Brigitte	GAMAIN
		<i>Ginette</i>	<i>MARQUAIRE</i>
Coinches	1	Pascal	THOMAS
		<i>Jérôme</i>	<i>FUNFSCHILLING</i>
Combrimont	1	Annie-Marie	BARTH
		<i>Jérôme</i>	<i>ZINT</i>
Corcieux	1	Christian	CAEL
		<i>Jean-Yves</i>	<i>PENTECÔTE</i>
Denipaire	1	Roseline	PIERREL
		<i>Gérard</i>	<i>COINCHELIN</i>

Entre-deux-Eaux	1	Dominique	DUHAUT
		<i>Elisabeth</i>	<i>DIDIER</i>
Étival-Clairefontaine	2	Christian	FEGLI
		Daniel	THIERY
Fraize	3	Jean-Marie	BARADEL
		Jean-François	LESNE
		Jean-Pierre	QUINANZONI
Frapelle	1	Marcel	DOERLER
		<i>Nelly</i>	<i>BENOIT</i>
Gemaingoutte	1	Jacques	ROUYER
		<i>Josiane</i>	<i>HAISMANN</i>
Gerbépal	1	Bernard	THOMAS
		<i>François</i>	<i>PERNOT</i>
Grandrupt	1	Christian	HARENZA
		<i>Yvonne</i>	<i>PANTZER</i>
Hurbache	1	Patrick	VILLAUME
		<i>Hubert</i>	<i>BARLIER</i>
La Bourgonce	1	Denis	HUIN
		<i>Gérard</i>	<i>MICHEL</i>
La Chapelle-devant-Bruyères	1	Jacques	VALANCE
		<i>Jean-Claude</i>	<i>COURTOIS</i>
La Croix-aux-Mines	1	Jean-Yves	AUZENE
		<i>Mickaël</i>	<i>VILLAUME</i>
La Grande-Fosse	1	Bernard	MAETZ
		<i>Philippe</i>	<i>FLORENTIAU</i>
La Houssière	1	Roger	CRONEL
		<i>Maurice</i>	<i>MARCOT</i>
La Petite-Fosse	1	Jean-Marie	CUNY
		<i>Thierry</i>	<i>DUHEM</i>
La Petite-Raon	1	Jean	RABOLT
		<i>Valérie</i>	<i>PERRIN</i>
La Salle	1	Jacques	GUYOT
		<i>Jean-Marc</i>	<i>BARADEL</i>
La Voivre	1	Bernard	ROPP
		<i>Michèle</i>	<i>SURGET</i>
Le Beulay	1	Jean-Marie	SOBOLEWSKI
		<i>Jean-Pierre</i>	<i>ETIENNE</i>
Le Mont	1	Maryvonne	BAU
		<i>Patrick</i>	<i>HERRIOT</i>
Le Puid	1	Régine	CHINOUILH
		<i>Jean-François</i>	<i>FONTANA</i>
Le Saulcy	1	Laurent	STAUFFER

		<i>Marie-Christine</i>	CASSLAUX
Le Vermont	1	Guy	DROCCHI
		<i>Laurent</i>	BACHER
Les Poulières	1	Jean-Luc	THIRIET
		<i>Bernard</i>	FEVE
Lesseux	1	Raoul	PARTAGE
		<i>Sigisbert</i>	BARBESANT
Lubine	1	Jean-Guy	RUHLMANN
		<i>Philippe</i>	CUVELIER
Lusse	1	Arnould	DE LESSEUX
		<i>Gérard</i>	ROUDOT
Luvigny	1	Reine	WOLF
		<i>Robert</i>	RAPPOLT
Mandray	1	Emmanuel	LAURENT
		<i>Didier</i>	LEFEBVRE
Ménil-de-Senones	1	Daniel	LALLEMAND
		<i>Jean-Luc</i>	REDLER
Moussey	1	Bertrand	KLEIN
		<i>Evelyne</i>	BANA
Moyenmoutier	3	Jean-Claude	COURRIER
		Pascal	GUY
		Jean-Jacques	MARCHAL
Nayemont-les-Fosses	1	Patrice	FEVE
		<i>Jean-Claude</i>	ANDRE
Neuvillers-sur-Fave	1	Daniel	TISSERAND
		<i>Marie-Christine</i>	NICOLLE
Nompateize	1	Pascal	MOHR
		<i>Anne-Marie</i>	MONGEL
Pair-et-Grandrupt	1	René	BASTIEN
		<i>Jean-Marie</i>	GLE
Pierre-Percée	1	Denis	GUYON
		<i>Eliane</i>	LEFEBVRE
Plainfaing	1	Patrick	LALEVEE
		<i>Anne -Marie</i>	JACQUES
Provenchères-et-Colroy	1	Christian	PETIT
	1	Christian	GEORGE
Raon-lès-leau	1	Etienne	MEIRE
		<i>René</i>	JACQUET
Raon-l'Étape	6	Benoît	PIERRAT
		Michel	PIERRAT-LABOLLE
		Philippe	SALERIO
		Michel	SALTZMANN

		François	TARDIEU
		Marie	VINCENT
Raon-sur-Plaine	1	Denis	HENRY
		<i>Cécile</i>	<i>PLOUSEAU</i>
Raves	1	Éric	AUBERT
		<i>Michel</i>	<i>SIMON</i>
Remomeix	1	Maurice	BASTIEN
		<i>Françoise</i>	<i>RENARD</i>
Saint-Dié-des-Vosges	21	David	VALENCE
		Vincent	BENOIT
		Jean-Paul	BESOMBES
		Nicolas	BLOSSE
		Jean-Louis	BOURDON
		Dominique	CHOBAUT
		Gina	FILOGONIO
		Marc	FRISON-ROCHE
		Mustafa	GUGLU
		Claude	KIENER
		Françoise	LEGRAND
		Marie-José	LOUDIG
		Caroline	PRIVAT-MATTIONI
		Johann	RUH
		Jacqueline	THIRION
		Nathalie	TOMASI
		Bruno	TOUSSAINT
		Christine	URBES
		Serge	VINCENT
		Patrick	ZANCHETTA
		Nadia	ZMIRLI
Sainte-Marguerite	2	Roland	BEDEL
		André	BOULANGEOT
Saint-Jean-d'Ormont	1	Christian	DEMANGE
		<i>Jean-Charles</i>	<i>SACRE</i>
Saint-Léonard	1	Marc	MADEDDU
		<i>Alain</i>	<i>MASSON</i>
Saint-Michel-sur-Meurthe	2	William	MATHIS
		Bruno	PETIT
Saint-Remy	1	Claude	GEORGES
		<i>Nicolas</i>	<i>FRERE</i>
Saint-Stail	1	Jean-Marie	STENZEL
		<i>Jean-Marie</i>	<i>NICOLLE</i>
Saulcy-sur-Meurthe	2	Jacques	JALLAIS
		Fanny	WAGNER

Senones	2	Jean-Luc	BEVERINA
		Henri	MATTEI
Taintrux	1	Jean-Luc	DIEUDONNE
		Annabelle	SAYER
Vexaincourt	1	Gilles	THOMAS
		Marie-Christine	REGNIER
Vienville	1	Catherine	LECOMTE
		Fabrice	GONCALVES
Vieux-Moulin	1	Jean-Louis	ROPP
		Christian	MICHEL
Wisembach	1	Pascal	SCHNELZAUER
		Fabienne	GAXATTE

2017/01/01 : Élection du Président.

Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

- L5211-41-3 relatif à la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale,
- L2122-4 à L2122-7 et L2122-10 relatifs à l'élection du maire, applicables également aux établissements publics de coopération intercommunale, selon les dispositions de l'article L5211-2,

Messieurs David VALENCE et Jean RABOLT se sont déclarés candidats.

Il est procédé à l'élection du Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. Jean RABOLT ayant obtenu 37 voix et M. David VALENCE ayant obtenu la majorité absolue avec 72 voix, a été proclamé Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2017/01/02 : Détermination du nombre de Vice-Présidents.

En application des articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, a décidé de fixer à quatorze, le nombre de Vice-Présidents.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 108 voix pour, 1 contre (M. Arnould DE LESSEUX) 2 abstentions (M. Laurent BACHER et M. Dominique DUHAUT).

2017/01/03 : Élection des Vice-Présidents.

Le Président a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice-Présidents, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

1er Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de M. Roger CRONEL, qui a confirmé être candidat.

M. Roger CRONEL, ayant obtenu la majorité absolue avec 96 voix, a été proclamé 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

2ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de M. Pascal MOHR, qui a confirmé être candidat.

M. Pascal MOHR, ayant obtenu la majorité absolue avec 98 voix, a été proclamé 2ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

3ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Jean-Luc BEVERINA, qui a confirmé être candidat.

M. Jean-Luc BEVERINA, ayant obtenu la majorité absolue avec 96 voix, a été proclamé 3ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

4ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Patrice FEVE, qui a confirmé être candidat.

M. Patrice FEVE, ayant obtenu la majorité absolue avec 96 voix, a été proclamé 4ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

5ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Dominique AUBERT, qui a confirmé être candidat.

M. Dominique AUBERT, ayant obtenu la majorité absolue avec 95 voix, a été proclamé 5ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

6ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Benoit PIERRAT, qui a confirmé être candidat.

M. Benoit PIERRAT, ayant obtenu la majorité absolue avec 95 voix, a été proclamé 6ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

7ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Patrick LALEVEE, qui a confirmé être candidat.

M. Daniel THIERY s'est proposé candidat. Il a obtenu 22 voix.

M. Patrick LALEVEE, ayant obtenu la majorité absolue avec 82 voix, a été proclamé 7ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

8ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Alain DEMANGE, qui a confirmé être candidat.

M. Alain DEMANGE, ayant obtenu la majorité absolue avec 90 voix, a été proclamé 8ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

9ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Françoise LEGRAND, qui a confirmé être candidate.

Mme Françoise LEGRAND, ayant obtenu la majorité absolue avec 80 voix, a été proclamée 9ème Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installée.

10ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Serge ALEM, qui a confirmé être candidat.

M. Serge ALEM, ayant obtenu la majorité absolue avec 93 voix, a été proclamé 10ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

11ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Bernard MAETZ, qui a confirmé être candidat.

M. Bernard MAETZ, ayant obtenu la majorité absolue avec 88 voix, a été proclamé 11ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

12ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Vincent BENOIT, qui a confirmé être candidat.

M. Vincent BENOIT, ayant obtenu la majorité absolue avec 83 voix, a été proclamé 12ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

13ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Pascal GUY, qui a confirmé être candidat.

M. Pascal GUY, ayant obtenu la majorité absolue avec 83 voix, a été proclamé 13ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

14ème Vice-Président :

Le Président a proposé la candidature de Christian PETIT, qui a confirmé être candidat.

M. Christian PETIT, ayant obtenu la majorité absolue avec 64 voix, a été proclamé 14ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

2017/01/04 : Détermination de la composition du Bureau.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire fixe le nombre de membres du Bureau, qui est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, a décidé de fixer à 24, le nombre total de membres du Bureau.

Vote à l'unanimité.

2017/01/05 : Lecture de la charte de l'élu local.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le Président prend acte de la lecture de la charte de l'élu local et de la remise, par le Président, à tous les conseillers communautaires, d'une copie de cette charte et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre 1^{er} du livre II de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales et des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

2017/01/06 : Délégation de pouvoirs au Président.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil communautaire a décidé de donner délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et leur suppression éventuelle.
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- La possibilité d'intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans des actions intentées contre elle et de se constituer partie civile.
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté d'agglomération.
- Le placement de fonds à court terme (comptes à terme d'une durée maximale de un à trois mois pour la partie excédentaire au besoin trimestriel courant de la trésorerie).
- La conclusion d'actes de vente de terrains au profit de la communauté d'agglomération lorsque l'acquisition des terrains a été décidée par délibération.
- L'exercice, au nom de la communauté d'agglomération, des droits de préemption urbain définis par le code de l'urbanisme.
- Les décisions en matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (remboursement anticipé avec ou sans indemnité compensatrice, refinancement du capital restant dû et, éventuellement, des indemnités), y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Les souscriptions relatives à l'ouverture de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires ; ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite de 1 500 000 €.
- Les souscriptions et résiliations des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.
- Les décisions en matière de cession de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- L'autorisation, au nom de la communauté, concernant le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes et services passés sous la forme d'une procédure adaptée, d'un montant inférieur au seuil de 209 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux passés sous la forme d'une procédure adaptée, d'un montant inférieur au seuil de 5 225 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président devra rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 110 voix pour et 1 abstention (M. Roland BEDEL).

2017/01/07 : Désignation des lieux de réunions du Conseil communautaire.

En application de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances du Conseil communautaire se tiennent au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou

dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Ces réunions ne pouvant être organisées au siège de la communauté, fixé 1 rue Carbonnar à Saint-Dié-des-Vosges, il a décidé de fixer, de la façon suivante, la liste des lieux où pourront se tenir, alternativement, les réunions de l'assemblée :

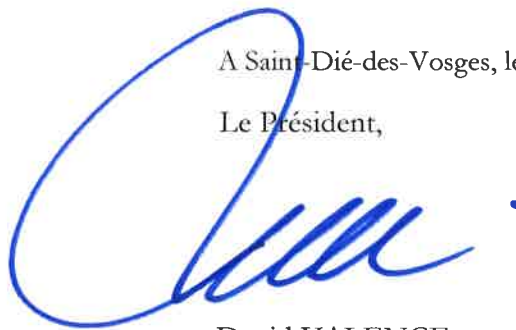
- L'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges : 11 rue de l'Université.
- La salle François CHOLLÉ du Musée Pierre Noël de Saint-Dié-des-Vosges : 13 rue Saint-Charles.
- Les salles de l'Espace Georges Sadoul à Saint-Dié-des-Vosges : 28 Quai Sadi Carnot.
- Salle Carbonnar à Saint-Dié-des-Vosges : Place de l'Europe.

Vote à l'unanimité.

La séance a été levée à 00h05.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 6 janvier 2017

Le Président,



David VALENCE